



Mairie de **DURAVEL** Code postal: 46700 Tél: 05 65 36 50 01 Fax: 05 65 30 65 63

2024-042

En exercice: 13

Nombre de Conseillers

Présents : 09 Votants:

OBJET

NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 03.05.2024

Présents: MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés: Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

Absent: M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.1611-3-2 et son article D.1611-41;

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la commune de Duravel n° 2019-008 du 25 février 2019,

Vu l'exposé des motifs présentés le 14 mai 2024

Après en avoir délibéré :

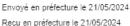
Le Conseil municipal décide :

- 1- de désigner Gérard CALASSOU, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la Commune de Duravel, et Annie DELAIR, en sa qualité de 3° adjointe, en tant que représentante suppléante de la Commune de Duravel, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale:
- 2- d'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la Commune de Duravel ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions;
- 3- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSQ



Publié le 21/05/2024



REGIS TRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DURAVEL Code postal : 46700 Tél : 05 65 36 50 01

Fax: 05 65 30 65 63

2024-043

Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 03.05.2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30,

Présents: MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

Excusés: Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

Absent: M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice: 13 Présents: 09 Votants:

OBJET

SUBVENTION

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot sollicite une participation financière pour 2024, celle-ci s'élève à 80 € par apprentis soit un total de 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 240 € qui sera prélevé à l'article 6574 du budget communal.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Le Maire Gérard CALASSOU



Certifié exécutoire

Recu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le



Mairie de DURAVEL Code postal : 46700 Tél : 05 65 36 50 01 Fax: 05 65 30 65 63 Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024 Publié le 2110512524

REGISTIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 03.05.2024

Présents: MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés: Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

Absent: M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

2024-044

Nombre de Conseillers

En exercice: 13 09 Présents : Votants: 09

OBJET

SUBVENTION CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bulletin d'adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) précise que, pour une commune de 701 à 1500 habitants la cotisation s'élève à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régler la cotisation de 150 € par prélèvement à l'article 6281 du budget communal.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Le Maire Gérard CALASSOU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le





Mairie de DURAVEL Code postal : 46700 Tél : 05 65 36 50 01 Fax : 05 65 30 65 63

2024-045

Nombre de Conseillers

En exercice: 13 Présents: 09 Votants: 09

OBJET

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 03.05.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés: Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

Absent: M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas des droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2024 :

ARTERES - EN EURO PAR KM

Domaine public routier Communal **Souterraines**

Aériennes

48.27

64.36

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Le Maire Gérard CALASSOU





Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le 22/05/2024



Mairie de DURAVEL Code postal: 46700

Tél: 05 65 36 50 01 Fax: 05 65 30 65 63

2024-046

REGIS TRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 03.05.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés: Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

Absent: M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice: 13 Présents: Votants:

OBJET

VENTE PORTION CHEMIN DES BORDES

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Monsieur le Maire fait circuler le rapport de l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars au 2 avril 2024 au sujet de l'aliénation d'une partie du chemin des Bordes 46700 Duravel.

En conclusion, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable. Monsieur le Maire déclare par ailleurs avoir rencontré le seul voisin propriétaire et qu'il n'y a pas eu d'objection de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aliénation de la portion du chemin des Bordes et sa vente.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Le Maire Gérard CALASSOU



Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024



2024-047

si la réalisation du programme n'est pas justimee dans un dela de trois ans après la fin du semestre (au 30 juin ou au 30 décembre) au cours duquel a été notifiée la présente convention.

Le solde du remboursement devra être demandé avant l'expiration de ce délai.

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées ARTICLE 2:

Cahors, le

5 AVP 2024

Pour le président du Département et par délégation, Le vice-président chargé des Infrastructures de mobilité

Duravel, le 15 /03 / 2024

Le maire de Duravel

Gérard CALASSOU

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID: 046-214600892-20240315-2021_047-AU

2024-047

		V	QTE	PRIX	MONTANT HT
N.	DESIGNATION				
2	Terrassement Terrassement en déblais pour l'obtention du fond de	m=	520,00	6,90 €	3 588.00 €
	forme à -0.06m sous voirie compris évacuation	ml	14,00	2,50 €	55,00
	Sciage de chaussée	1175	17,001	SOUS-TOTAL	3 623,00
	In al / h. Hoesthonés	er e			
9	Revêtements hydrocarbonés BBSG 0/10 (6cm) sur la chaussée départementale y	m²	520,00	23,50 €	12 220,00
	compris imprégnation et couche d'accrochage			SOUS-TOTAL	12 220,00
	1 54 14 17		-		15 843,00
	MONTANT H.T				3 168,60
	MONTANT T.TC				19 011,60